

ORDRE DES AVOCATS

A LA

COUR DE PARIS

Le Bâtonnier

PARIS, le 10 AVRIL 1989

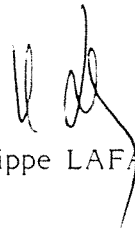
Monsieur Olivier GAST
D II208

Mon cher Confrère,

Je suis toujours heureux de féliciter ceux de mes Confrères qui trouvent le temps de consacrer à leur spécialité des ouvrages et qui réalisent ainsi leur propre promotion et celle de la profession d'avocat.

Bravo donc pour votre courage et votre compétence.

Je vous prie de croire, Mon cher Confrère, à l'assurance de mes sentiments dévoués et les meilleurs.



Philippe LAFARGE